

# Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 10 décembre 1918.

N° 11.

## LA GUERRE A CÔTÉ AU CANADA \$1,068,000,000 AU 30 NOVEMBRE

### QUELQUES RESTRICTIONS SUPPRIMÉES

La Commission des vivres nous communique un sommaire des modifications qu'elle a apporté à ses règlements depuis la signature de l'armistice le 11 novembre.

Les restrictions obligatoires touchant la quantité de farine que les marchands et les particuliers peuvent garder en réserve ont été supprimées.

Supprimée également l'obligation pour les consommateurs d'acheter une certaine quantité de substitut en même temps que la farine de blé.

Les manufactures, restaurants, boulangeries, maisons privées, etc., ne sont plus obligés d'employer des substituts, mais vue la nécessité qui subsiste d'économiser et pour éviter le gaspillage des substituts mis en réserve, la Commission invite instamment tous les intéressés à volontairement continuer l'emploi de ces substituts.

Il est maintenant permis de servir des sandwiches le midi dans les restaurants et salles à manger publiques.

Les restrictions touchant la quantité de pain à servir dans les salles à manger publiques sont supprimées.

Pourvu qu'ils n'emploient que des graisses végétales, les manufacturiers sont autorisés à faire et vendre du pain et des gâteaux écossais, des biscuits et de la pâtisserie française.

Pourvu qu'ils ne dépensent pas plus de 40 livres de sucre par 100 livres de farine, les manufacturiers sont autorisés à faire des biscuits glacés et des biscuits remplis de glace, aussi longtemps qu'ils n'augmenteront pas la quantité de sucre allouée.

Sont supprimées les restrictions touchant les aliments manufacturés avec du blé, les pâtes alimentaires, la farine du sarrasin et la farine contenant du levain.

Les règlements concernant l'économie du bœuf restent en vigueur et sont très importants, vu les besoins de l'heure et ceux de l'avenir.

Il reste très important d'économiser la graisse et le beurre.

D'ici à la fin de l'année, les restrictions sur le sucre resteront en vigueur, après quoi on espère pouvoir les supprimer, la nouvelle récolte devenant disponible à cette époque.

### ARRANGEMENTS POUR ACCORDER UN CRÉDIT TRÈS CONSIDÉRABLE A L'ANGLETERRE

Deux cents millions de dollars seront dépensés en Canada, au cours de la prochaine année, pour compléter le programme des munitions et de l'achat de grains ou de vivres.

Le ministre des Finances du Canada a fait un arrangement avec le gouvernement de l'Angleterre en vertu duquel un crédit se montant à près de deux cents millions de piastres sera accordé au gouvernement britannique au cours de l'année prochaine.

De ce montant, cinquante millions de piastres seront nécessaires pour terminer avec succès les entreprises de la Commission impériale des munitions en Canada. Un autre montant de cinquante millions servira à l'achat de grain de la récolte de cette année et dans ce but on a déjà ac-

cordé un crédit d'un montant très important. La balance, cent millions de piastres, sera dépensée pour l'achat de vivres comprenant des viandes, de la graisse et des produits laitiers et un grand nombre d'autres produits canadiens.

On prévoit, pour un avenir rapproché, une amélioration des conditions d'échange entre la Grande-Bretagne et l'Amérique, mais tant que cet état de choses ne se produira pas, le Canada continuera probablement à accorder un crédit immense à l'Angleterre pour l'achat de ses propres produits.

Le ministre des Finances a fait parvenir ces chiffres à sir Robert Borden à Londres--Les pensions sont estimées à \$30,000,000 par année avec augmentation possible.

La dépense totale de guerre pour le Canada, à la date du 30 novembre dernier, a été estimée à \$1,068,000,000. On estime qu'elle atteindra \$1,290,000,000, le 31 mars prochain.

Ces chiffres sont inclus dans un état que le ministre des Finances a adressé à sir Robert Borden, concernant la dépense de guerre du Canada ainsi que la charge de la pension annuelle résultant de la guerre.

Dans cet état, l'entretien des troupes en France est calculé à six shillings par homme, et non au taux accru suggéré de neuf shillings et quatre pennies. Il faudrait ajouter à cette estimation le montant des déboursés de guerre qu'il faudra encourir après le 31 mars 1919, et qui pourrait bien dépasser trois cents millions de dollars. La charge des pensions est estimée à trente millions de dollars par année, et probablement plus. La dette nette du Canada, au 31 mars 1914, était de trois cent trente-six millions. La dette nette au 31 mars 1919, est estimée à un billion et demi.

Outre les chiffres ci-dessus, le Canada recevra de fortes réclamations pour dommages indirects ou conséquents, aussi bien que pour ceux causés par les attaques de sous-marins allemands contre des navires de pêche canadien. Le secrétaire d'Etat publie actuellement les annonces finales pour réclamations de ce genre.

### COMMISSION DU COMMERCE POUR LE CANADA

Un corps important qui devra seconder la Mission canadienne à Londres et promouvoir le commerce canadien d'après-guerre à l'étranger.

Le gouvernement annonce la création de la Commission canadienne du commerce, une nouvelle initiative qui a pour but d'assurer au Canada une expansion plus considérable de son commerce d'exportation. La commission aura ses quartiers généraux à Ottawa et devra agir en étroite collaboration avec la Mission canadienne de Londres afin d'obtenir pour les producteurs canadiens une part des affaires produites par la reconstruction en France, en Belgique ou dans les autres régions de l'Europe dévastées par la guerre.

La commission se composera de trois membres: sir Charles Gordon de Montréal, qui en sera le président; et MM. Charles B. McNaught, de Toronto, et H. B. Thomson, de Victoria. L'arrêté ministériel créant la commission se lit comme suit:

Attendu que le ministre suppléant du Commerce et de l'Industrie rapporte au nom du comité de Reconstruction et de Développement du cabinet qu'après une étude de la

question du commerce d'après-guerre, et plus particulièrement du commerce d'exportation, il constate que pour un temps considérable après la guerre il est probable que l'achat et la distribution d'une proportion importante des produits canadiens exportables seront faits par l'intermédiaire d'agences gouvernementales établies par le Royaume-Uni ou par les autres nations alliées. Que plusieurs bureaux et commissions inter-alliés ont été établis dans ce but durant les quatre années de guerre et qu'au moyen de ces organisations un contrôle et une surveillance étendus sont exercés de consentement mutuel sur des transactions financières importantes, la distribution des expéditions maritimes, les taux de fret, les prix de plusieurs commodités importantes, et, en général, sur la production industrielle, agricole et minière du monde. Qu'il n'est pas improbable qu'un bon nombre de ces commissions seront dans le même but

[Suite à la page 2.]